

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos **le lundi 1^{er} juin 2020, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage localisé à 1,5 m de la ligne latérale de lot au lieu de 3 m comme stipulé à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 41, rue Brousseau, lot 3 346 654, zone P4P-01, district Adamsville (dossier 2020-30094);
2. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement de 5 m dans la bande de protection riveraine de 15 m d'un ruisseau, afin de permettre la coupe de végétation, des aménagements paysagers, des surfaces perméables et des pavés au 118, rue du Saguenay, lot 6 030 632, zone P6-20, district Mont-Soleil (dossier 2020-30097);
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans une zone de contrainte sonore identifiée sur le plan de l'annexe B du règlement de zonage 1037-2017, malgré l'interdiction prévue à l'article 83 dudit règlement au 157, rue des Fougères, lot 4 804 067, zone P4P-01, district Adamsville, (dossier 2020-30110);
4. Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment d'une superficie maximale de 6 300 m² au lieu de 1 500 m² maximum, la construction d'un stationnement non pavé et l'aménagement d'un espace pour conteneurs à déchets dans la cour avant, malgré les normes prévues aux articles 109 et 145, et à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 400, rue Shefford, lot 2 593 772, district Mont-Brome (dossier 2020-30114);

Conformément à une directive gouvernementale, adoptée le 15 mars, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les conseillers pourront prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

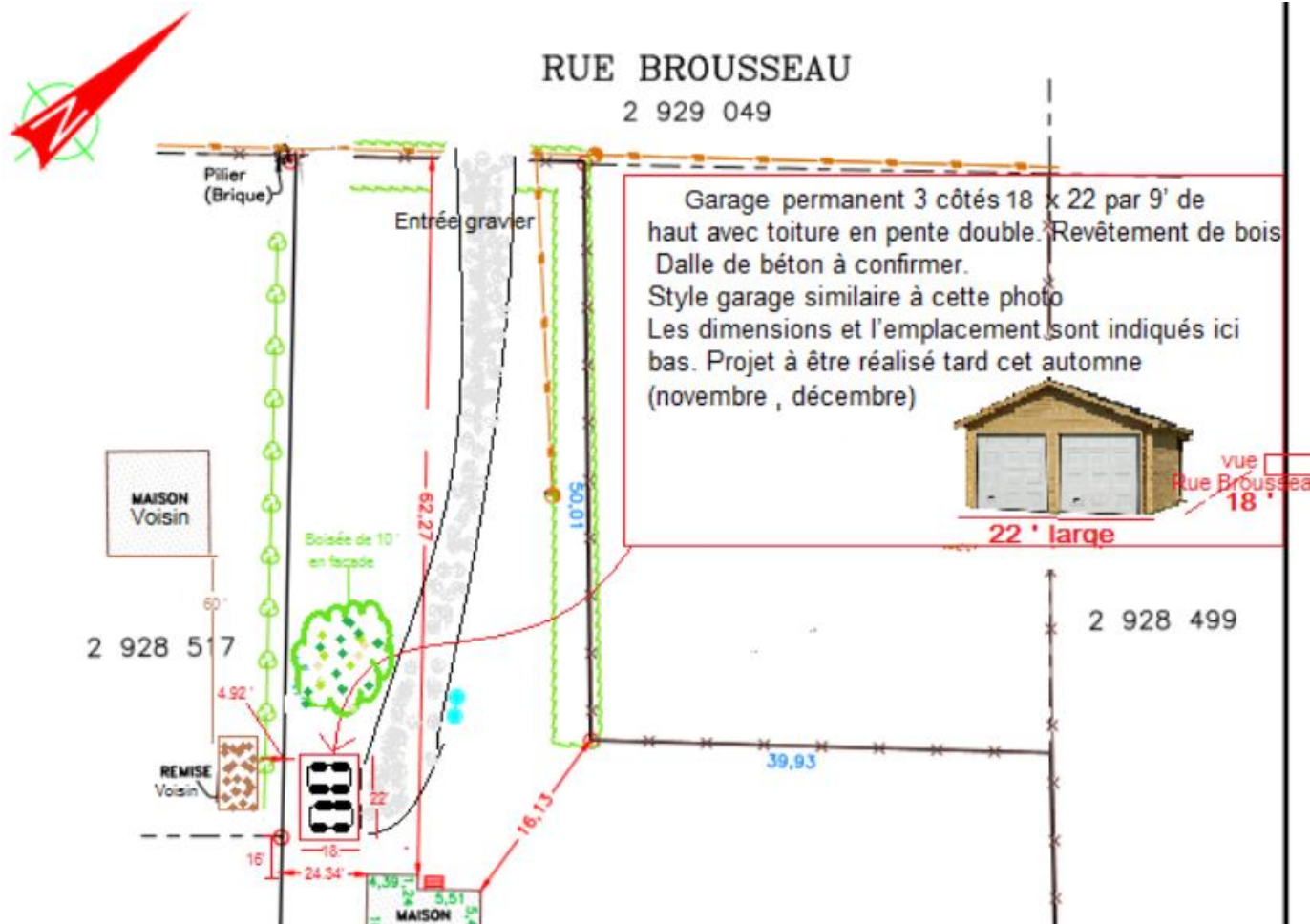
En conséquence, toute personne intéressée à intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures doit le faire par courriel, avant le lundi 1^{er} juin 16h00 à communication@bromont.com . Toutes vos coordonnées (nom et prénom, numéro de téléphone et adresse) doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 15^e jour de mai 2020.

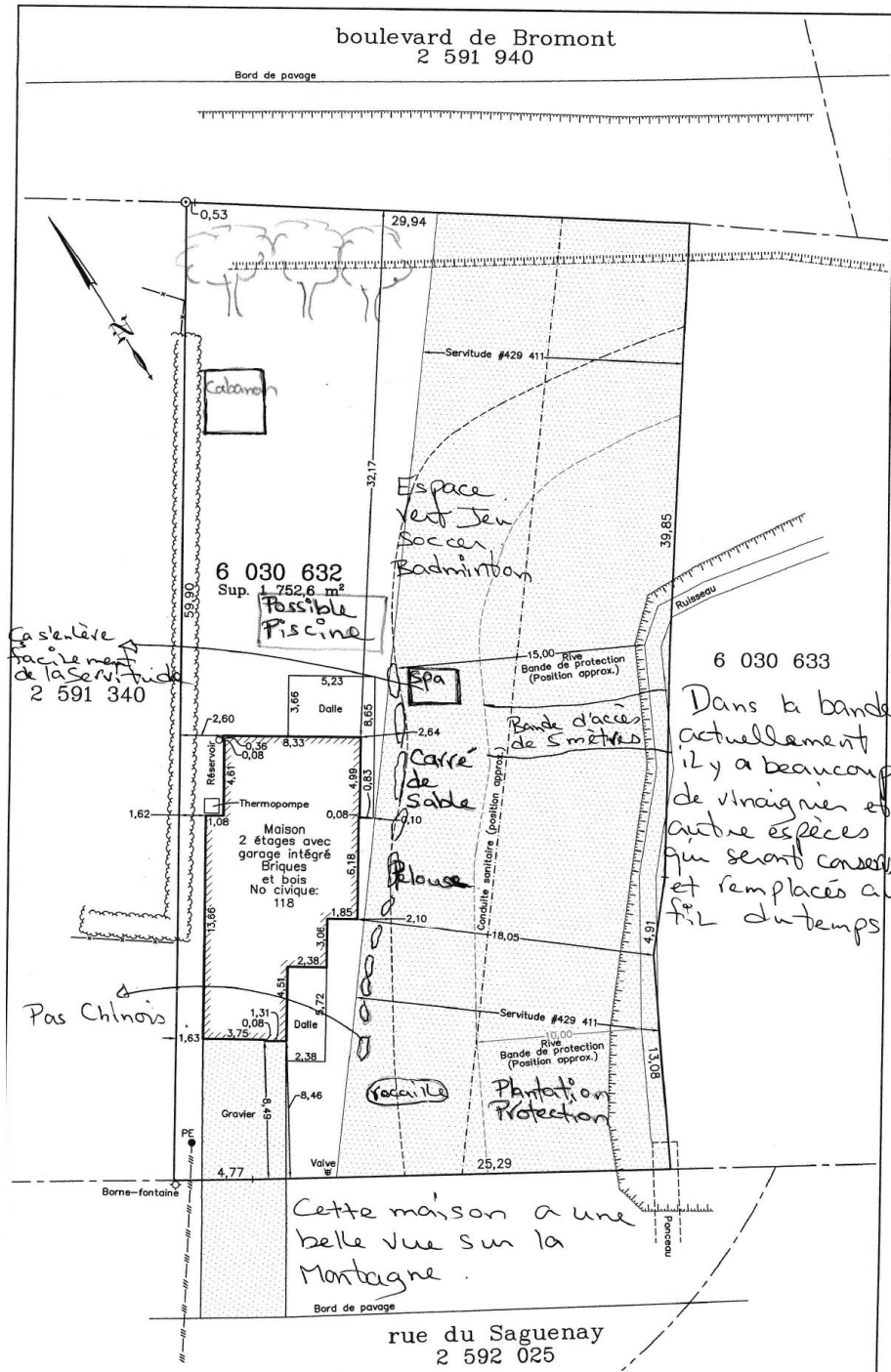
La greffière par intérim,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim

1- 41, rue Brousseau, lot 3 346 654, zone P4P-01, district Adamsville (dossier 2020-30094)



2- 118, rue du Saguenay, lot 6 030 632, zone P6-20, district Mont-Soleil (dossier 2020-30097)



3- 157, rue des Fougères, lot 4 804 067, zone P4P-01, district Adamsville (dossier 2020-30110)

